



Organisation des sites d'accueil pour les enfants de soignants

publié le 08/04/2020 - mis à jour le 09/04/2020

Disponibilités des enseignants

Descriptif :

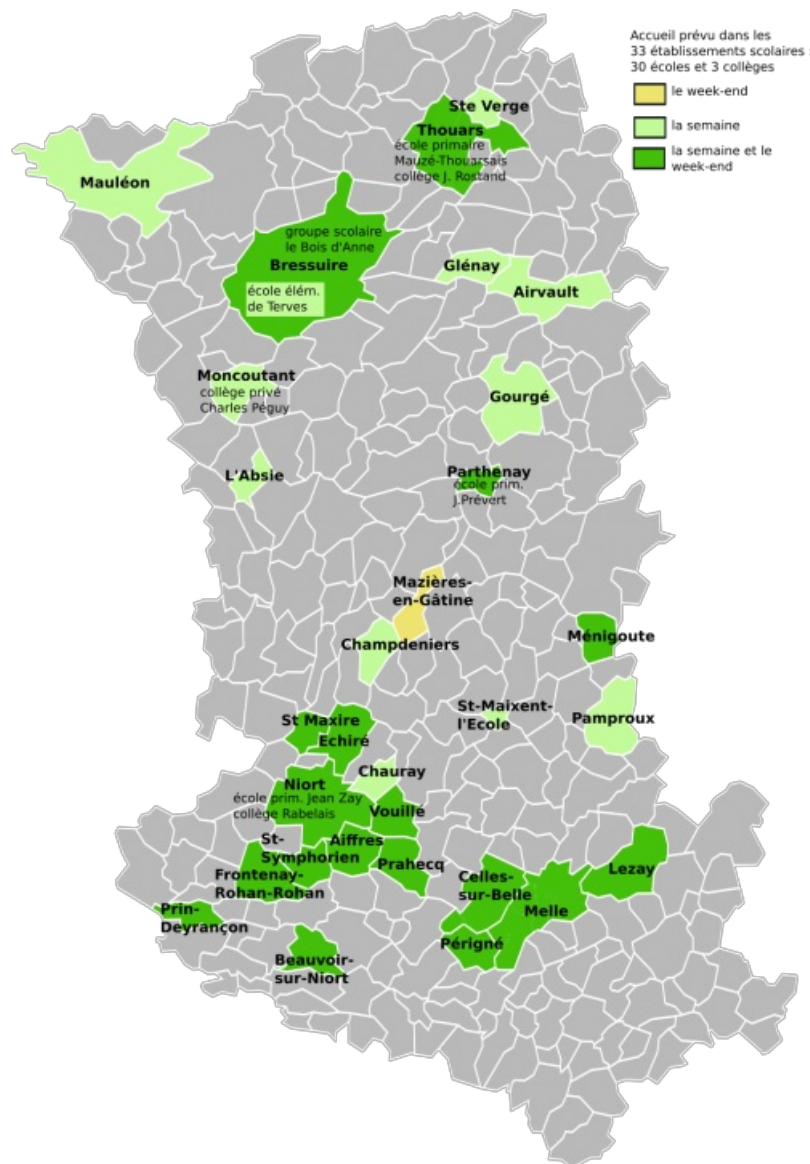
Accéder aux agendas de ces sites d'accueil pour renseigner vos disponibilités.

Sommaire :

- Circonscription de Bressuire
 - Circonscription de Thouars
 - Circonscription de Parthenay
 - Circonscription de Saint Maixent Niort
 - Circonscription de Niort
 - Circonscription du Marais et préélémentaire
 - Circonscription de Melle
-

L'évolution de la situation impose de prolonger et de renforcer le service d'accueil des enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire et sans solution de garde. Ce service doit être étendu aux jours de fermeture des écoles, soient les samedis et dimanches à compter du samedi 28 mars prochain.

Dans le département des Deux-Sèvres, ce service est mis en place conjointement avec les collectivités territoriales sur 30 sites scolaires, écoles publiques, où les enfants sont pris en charge en petits groupes de 10 maximum.



La mise en place de ce service repose sur la mobilisation des enseignants volontaires pour assurer l'accueil des enfants ainsi que sur celle des AESH et des jeunes en Service Civique, volontaires également.

Un dispositif départemental de positionnement permet à chaque enseignant, AESH ou jeune en Service Civique de faire connaître sa disponibilité pour prendre part au service d'accueil sur le ou les sites de son choix, pour une ou plusieurs demi-journées de son choix.

Il doit pour cela se rendre sur le formulaire d'inscription concernant le site scolaire ciblé en suivant le lien associé (cf. liste de sites ci-dessous) et suivre ensuite les indications données.

● Circonscription de Bressuire

- ▶ Groupe scolaire Le Bois d'Anne, Bressuire (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École élémentaire de Terves, Bressuire (semaine) [↗](#)
- ▶ École élémentaire de Mauléon (semaine) [↗](#)
- ▶ École élémentaire de l'Absie (semaine) [↗](#)

● Circonscription de Thouars

- ▶ École maternelle des Corderies, Airvault (semaine) [↗](#)
- ▶ École primaire de Sainte-Verge (semaine) [↗](#)
- ▶ École primaire Mauzé-Thouarsais (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École primaire de Glénay (semaine) [↗](#)
- ▶ Collège Jean Rostand de Thouars (accueil d'enfants du 1er et 2nd degrés - semaine et week-end) [↗](#)

● Circonscription de Parthenay

- ▶ École élémentaire de Gourgé (semaine) [↗](#)
- ▶ École primaire de Ménigoute (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École primaire Jacques Prévert de Parthenay (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École primaire de Champdeniers (semaine) [↗](#)
- ▶ École élémentaire de Mazières en Gâtine (week-end uniquement) [↗](#)

● Circonscription de Saint Maixent Niort

- ▶ École élémentaire St Exupéry, Chauray (semaine) [↗](#)
- ▶ École maternelle Pamproux (semaine) [↗](#)
- ▶ École élémentaire Proust Chaumette, Saint-Maixent (semaine) [↗](#)

● Circonscription de Niort

- ▶ École primaire Jean Zay, Niort (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École maternelle de Saint-Maxire (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École maternelle d'Echiré (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École maternelle de Vouillé (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École maternelle de Prahecq (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École maternelle Victor Hugo, Aiffres (semaine et week-end) [↗](#)

● Circonscription du Marais et préélémentaire

- ▶ École élémentaire Beauvoir sur Niort (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École élémentaire de Saint Symphorien (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École élémentaire de Prin Deyrançon (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École élémentaire de Frontenay Rohan Rohan (semaine et week-end) [↗](#)

● Circonscription de Melle

- ▶ École maternelle Jacques Prévert, Melle (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École élémentaire JM. Parsonneau, Celles sur Belle (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École primaire de Périgné (semaine et week-end) [↗](#)
- ▶ École élémentaire du Chêne, Lezay (semaine et week-end) [↗](#)

Tout personnel a la possibilité de se positionner sur deux sites scolaires différents, voire plus. Si tel est le cas, elle ne doit en aucune manière le faire pour la même demi-journée.

Les équipes des circonscriptions et les directeurs, coordonnateurs du dispositif, organiseront le planning de présence des enseignants, des AESH et des jeunes en Service Civique de chaque site en fonction des besoins et à partir des disponibilités recueillies.

Les coordonnateurs veilleront à répartir la charge de présence de la manière la plus équilibrée possible. Ils communiqueront ensuite le planning du site pour la période à l'ensemble des personnels ayant fait part de leur disponibilité.

Les personnels mobilisés sont couverts par l'administration et seront destinataires d'un justificatif de déplacement professionnel qu'ils devront joindre à leur attestation de déplacement dérogatoire.

Les personnels mobilisés sur un jour où leur école de rattachement est normalement fermée seront rémunérés.

Les personnels mobilisés sur une école différente de leur école de rattachement seront défrayés du coût de leur déplacement.

